

## ORDRE DU JOUR DU 6 JUIN 2016

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois de mai 2016
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
  - Caisse Desjardins du Sud des Chenaux / Préavis fin de bail 600 rue de l'Église
  - Pierre Michel Auger / Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
6. Rapport des travaux de voirie
7. Dépôt des écritures du journal général de mai 2016
8. Distribution de plants d'arbres / 12 mai 2016
9. Collecte de pneus – résultat
10. Résolution pour nommer le représentant élu municipal et le coordonnateur de la bibliothèque
11. Résolution relative aux signataires pour le compte Desjardins de la Bibliothèque municipale
12. Vérification annuelle des extincteurs chimiques de la municipalité
13. Résolution en regard de l'assurance collective – délégation pour soumission
14. Résolution en regard de l'assurance collective - mandat à ASQ Consultant en avantages sociaux
15. Résolution pour l'adoption du Plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans le réseau de collecte des eaux usées municipales
16. Résolution pour l'adoption du lieu d'emplacement du personnage historique à honorer
17. Résolution relative à la vente pour le non-paiement des impôts fonciers par la MRC des Chenaux
18. Résolution concernant la répartition des crédits pour les travaux de voirie
19. Adoption du Règlement 2016-411 – *Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1*
20. Résolution adoptant le Règlement numéro 2016-411 – *Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1*
21. Résolution relative au poste d'inspecteur municipal
22. Questions diverses
23. Période de questions
24. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 6 juin 2016, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :

|           |   |
|-----------|---|
| Monsieur  | Jean-Claude Milot, maire  |
| Mesdames  | Françoise Asselin, conseillère<br>Nicole Grenon, conseillère  |
| Messieurs | Jacques Lefebvre, conseiller<br>Frédéric Morissette, conseiller<br>Robert Normandin, conseiller<br>Daniel André Thibeault, conseiller |

Les membres présents forment le quorum.

### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

### 2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 22, comme suit :

- Résolution pour autoriser les paiements de comptes
- Comité Loisirs et Social / Fête Nationale du 24 juin demande de contribution
- Parc de Vincennes / Travaux d'électricité
- Demande de mesdemoiselles Rouette et Champagne / Kiosque d'été

### 3. Résolution 2015-06-58

#### **Approbation des procès-verbaux du mois de mai 2016**

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de mai 2016, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### 4. Résolution 2016-06-59

#### **Approbation de la liste des comptes fournisseurs**

Sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois de mai 2016, datée **1<sup>er</sup> juin 2016**, du chèque **3287** à **3317** et du prélèvement # **641** à # **656** pour les paiements effectués par Accès D, pour un montant total de **58 007.74 \$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer de

mai 2016 (**analyse comptes fournisseurs**) datée du **31 mai 2016**, pour des montants de **52 704.98 \$** inclus dans la liste des chèques émis;

- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois de mai 2016, datée du **30 mai 2016**, pour les salaires versés du numéro # **503560** au numéro # **503587**; pour un montant total de **10 098.49 \$**.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 5. Lecture de la correspondance

### a. Caisse Desjardins du Sud des Chenaux / Préavis fin de bail 600 rue de l'Église

Monsieur Charles Massicotte-Bourbeau directeur général pour la caisse, nous transmet la lettre pour signifier le non-renouvellement du bail à la fin du présent préavis de 6 mois, tel que stipulé à la clause 8.3 de l'entente qui nous lie. Monsieur le Maire ainsi que la directrice générale ont rencontré, monsieur Massicotte-Bourbeau, suite à la résolution adoptée par le conseil municipal le 2 mai dernier, la proposition faite par le conseil municipal soit d'ouvrir le comptoir de service 1 journée par semaine (le jeudi) n'a pas été accepté. Monsieur Massicotte-Bourbeau a mentionné que les frais pour maintenir le comptoir ouvert sont très élevés (serveur en place, système informatique, système d'alarme, assurance, etc.).

### b. Pierre Michel Auger / Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Monsieur Pierre Michel député de Champlain, nous transmet le formulaire de demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal. Il nous demande d'identifier sur le formulaire, la nature et le lieu possible de travaux que nous voulons réaliser dans notre municipalité et de lui retourner le formulaire dûment signé par la responsable pour le mercredi 8 juin prochain.

## 6. Rapport des travaux de voirie avec suivi budgétaire

La directrice générale dépose le rapport des travaux de voirie à ce jour. Les dépenses et engagements sont de **39 367.93 \$**. Il reste des travaux obligatoires à réaliser au montant de **46 918.07 \$**, en tenant compte d'une réserve de **5 000 \$**.

## 7. Dépôt des écritures du journal général de mai 2016

La directrice générale dépose les écritures du journal général de mai 2016.

## 8. Distribution de plants d'arbres / 12 mai 2016

La directrice générale informe le conseil municipal, que le jeudi 12 mai dernier s'est tenu la distribution de 250 plants d'arbres au bureau municipal, trois essences d'arbres ont été distribuées à une cinquantaine de citoyens. Considérant le grand intérêt de la population, si le conseil est d'accord, nous répéterons cette distribution l'an prochain selon les essences d'arbres disponibles.

## 9. Collecte de pneus 2016 - résultat

Au cours de la fin de semaine du 6, 7 et 8 mai a eu lieu la collecte annuelle des pneus et plus ou moins 275 pneus ont été ramassés. Transport Lyon Inc. (entreprise nommée par Recyc-Québec) a fait la cueillette des pneus d'autos et de camions amassés.

## 10. Résolution 2016-06-60

### **Résolution pour nommer le représentant élu municipal et le coordonnateur de la bibliothèque**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année, le Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc., demande au conseil municipal, de nommer un représentant municipal et un coordonnateur pour la bibliothèque de Saint-Luc-de-Vincennes;

**CONSIDÉRANT QUE** la coordonnatrice actuelle de la bibliothèque, soit madame Louise Lemire, quittera la municipalité au cours de l'année 2016 suite à la vente de sa propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Colette Normandin occupe le poste de bibliothécaire et de secrétaire-trésorière pour la bibliothèque depuis de nombreuses années;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Robert Normandin, le conseil nomme madame Françoise Asselin, à titre de représentante (répondante) - élu municipal et madame Colette Normandin, à titre de coordonnatrice de la bibliothèque municipale.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 11. Résolution 2016-06-61

### **Résolution relative aux signataires pour le compte Desjardins de la Bibliothèque municipale**

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque publique a été créée par le règlement municipal numéro 45 en 1964 et qu'en novembre 1977 le premier comité de la bibliothèque a vu le jour;

**CONSIDÉRANT** le départ de la coordonnatrice de la bibliothèque, madame Louise Lemire, qui quittera la municipalité au cours de l'année 2016, suite à la vente de sa propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** la nomination de madame Colette Normandin, à titre de coordonnatrice de la bibliothèque municipale, par la résolution 2016-06-60 ;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Jacques Normandin, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal autorise madame Colette Normandin à titre de coordonnatrice et madame Manon Normandin à titre de deuxième signataire, à signer pour et au nom de la bibliothèque municipale Saint-Luc-de-Vincennes, les chèques ou les transactions pour le compte Desjardins portant le folio 819-10009-301012.

**QUE** le nom de madame Louise Lemire soit retiré de la liste des signataires pour ledit compte.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 12. Vérification annuelle des extincteurs chimiques de l'Édifice municipal

Il est obligatoire de faire vérifier annuellement tous les extincteurs chimiques appartenant à la municipalité qui se trouvent dans les bâtiments municipaux. Un représentant de l'entreprise spécialisé en ce domaine, soit Protection Incendie CFS ltée, qui exécute ce travail pour nous depuis 2004 est passé à nos bureaux le mercredi 25 mai dernier et il va procéder le 8 juin prochain à ladite vérification. Les 15 extincteurs seront vérifiés incluant leurs conformités et il y aura remplissage et/ou réparation s'il y a lieu.

Résolution 2016-06-62

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année nous procédons à la vérification de tous les extincteurs chimiques appartenant à la municipalité;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Frédéric Morissette, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate Protection Incendie CFS ltée, à exécuter cette vérification le 8 juin prochain pour les 15 extincteurs que possède la municipalité et aussi considérant les composantes électroniques qui se trouvent aux stations de pompage de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées, un ou deux extincteurs CO2 devront être acquis afin de protéger lesdites composantes électroniques.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 13. Résolution 2016-06-63

### **Résolution en regard de l'assurance collective – délégation pour soumission**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région de la Mauricie;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le 1er octobre 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**un cahier des charges a été élaboré par ASQ CONSULTANT, cabinet en avantages sociaux et M. Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Mékinac a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

**CONSIDÉRANT** les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4-du Code municipal du Québec;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Nicolet Grenon, appuyée de Françoise Asselin, il est résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes délègue à la MRC de Mékinac son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

**QU'**une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. Résolution 2016-06-64

**Résolution en regard de l'assurance collective – mandat à ASQ Consultant en avantages sociaux**

**CONSIDÉRANT QUE** le cabinet, ASQ Consultant en avantages sociaux, effectue la gestion du régime d'assurance collective des municipalités membres de la région de la Mauricie et qu'il a participé à la rédaction de l'actuel cahier des charges, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes adhère à ce regroupement d'assurance collective;

**CONSIDÉRANT QUE** le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux a déposé une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional;

**CONSIDÉRANT QUE** la rémunération payable au cabinet ASQ CONSULTANT est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Frédéric Morissette, il est résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

**QUE** le Conseil municipal confie à ASQ Consultant en avantages sociaux, le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective.

**QU'**une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

15. Résolution 2016-06-65

**Résolution pour l'adoption du Plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans le réseau de collecte des eaux usées municipales**

**CONSIDÉRANT** l'engagement du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans la Politique nationale de l'eau visant l'élimination des rejets d'eaux usées par temps sec attribuable aux raccordements inversés dans les réseaux d'égout;

**CONSIDÉRANT QUE** pour recevoir les sommes qui découlent de la subvention du Programme d'infrastructures Québec-Municipal (PIQM) pour la mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable, il était obligatoire de produire un Plan d'action pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte des eaux usées municipales;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Jacques Normandin, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil municipal adopte le Plan d'action pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans le réseau de collecte des eaux usées municipales préparé par Stantec Experts-conseils en date du 2 mai 2016 portant le numéro de projet 158170018.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

16. Résolution 2016-06-66

**Résolution pour l'adoption du lieu d'emplacement du personnage historique à honorer**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Chenaux s'est dotée d'une Politique culturelle en 2006;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC des Chenaux est présentement en cours;

**CONSIDÉRANT QUE** Marie-Pier Lemaire, agente de développement culturel, est mandatée pour la mise en œuvre du projet de développement d'un circuit de personnages historiques à travers les dix municipalités de la MRC des Chenaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'histoire de notre municipalité a déterminé le nom du personnage historique à honorer, soit monsieur Armand Beaudoin;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit statuer sur l'emplacement du personnage historique qui sera installé en septembre prochain;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil municipal s'engage par la présente à effectuer, à ses frais, l'installation complète de la fondation destinée à recevoir le personnage historique, incluant son raccordement électrique, au cours des prochains mois près du bureau municipal situé au 600 rue de l'Église.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

17. Résolution 2016-06-67

**Résolution relative à la vente pour le non-paiement des impôts fonciers par la MRC des Chenaux**

**CONSIDÉRANT QU'**un immeuble du territoire de notre municipalité sera mis en vente par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers le 9 juin 2016;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 1038 du Code municipal du Québec;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Jacques Normandin, et résolu :

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes autorise madame Manon Shallow à enchérir et à acquérir l'immeuble de notre territoire qui sera vendu par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers et qui n'aura pas trouvé preneur.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

18. Résolution 2016-06-68

**Résolution concernant la répartition des crédits pour les travaux de voirie**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil doit statuer sur la façon de dépenser les crédits qui pourraient être alloués par l'enveloppe discrétionnaire du député Pierre Michel Auger et les crédits prévus au budget courant;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur municipal et la directrice générale ont discuté de l'état du réseau routier et il serait souhaitable de poursuivre l'amélioration des abords de route et des accotements, afin de favoriser le drainage des routes et d'éviter ainsi la détérioration des surfaces;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce genre de travaux cela nécessite une pelle mécanique et un camion dix roues, ce qui représente un taux horaire de 200.00 \$ pour les deux équipements;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux pour le remplacement de quelques ponceaux seront requis en 2016 et peuvent représenter une dizaine de milliers de dollars;

**CONSIDÉRANT QUE** le gravelage d'une portion du rang St-Joseph Est serait requis afin de poursuivre les travaux de rechargement dudit rang;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de rapiéçage pourraient être requis à deux endroits, soit à l'entrée de la Route Thibeault-Normandin (remplacement de ponceau par le MTQ en 2015) et dans le rang St-Alexis Est (remplacement de ponceau à faire);

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts pour ce genre de travaux de rapiéçage mécanique représentent une somme de 225 \$ la tonne métrique;

**CONSIDÉRANT QUE** le député de Champlain, monsieur Pierre-Michel Auger, pourrait nous allouer un montant par son budget discrétionnaire;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, il est résolu que la municipalité injectera la somme d'environ 30 000 \$ à même son budget courant, pour divers travaux de voirie, tels que : protection des routes (accotements), ouvrage de drainage (creusage et re-profilage de fossés), ouvrage de gravelage, etc., pour les rangs St-Alexis, St-Joseph Est et Ouest et pour la route du Domaine;



**QUE** la municipalité injectera aussi le montant qui pourrait provenir du budget discrétionnaire du député de Champlain monsieur Pierre-Michel Auger.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

19. Résolution 2016-06-69

**Adoption du Règlement numéro 2016-411 modifiant le Règlement 2009-376 - décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1**

La directrice générale fait la lecture dudit règlement. Le conseil municipal adopte le Règlement 2016-411.

**Règlement numéro 2016-411 modifiant le Règlement 2009-376 - décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1**

**ATTENDU QUE** le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 a été publié par le Gouvernement du Québec dans la Gazette officielle du Québec le 9 mars 2016;

**ATTENDU** la publication du Décret 126-2016 datée du 24 février 2016 en regard de la taxe municipale pour le 9-1-1 / modification;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement 2009-376 – décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

L'article 2 du Règlement 2009-376 est remplacé par le suivant :

À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

20. Résolution 2016-06-70

**Résolution adoptant le Règlement numéro 2016-411 modifiant le Règlement 2009-376 - décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit modifier son règlement 2009-376 suite à la modification du tarif applicable aux financements des centres d'urgence 9-1-1;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné à la séance du 4 avril 2016;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal adopte le règlement numéro 2016-411 modifiant le règlement 2009-376 – décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

21. Résolution 2016-06-71

**Résolution relative au poste d'inspecteur municipal**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2015-12-130 adoptée par le conseil municipal en regard du poste d'inspecteur municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la période de probation de six (6) mois est complétée et que monsieur Sylvain Brien satisfait aux exigences du poste;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Frédéric Morissette, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal confirme la permanence au poste d'inspecteur municipal à monsieur Sylvain Brien.

**QUE** le taux horaire de monsieur Sylvain Brien, soit ajusté à 21.00\$/heure.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

22. Questions diverses

a. Résolution 2016-06-72

**Résolution pour autoriser les paiements de comptes**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs factures sont entrées depuis la transmission de la liste aux élus;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

|               |                  |
|---------------|------------------|
| Postes Canada | 68.16 \$         |
| Petite caisse | 38.30 \$         |
| Pitney Bowes  | 57.49 \$         |
| Xerox         | 42.55 \$         |
| <b>Total</b>  | <b>206.50 \$</b> |

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**b. Comité Loisirs et Social / Fête Nationale du 24 juin demande de contribution**

Des activités se tiendront en nos murs le 24 juin prochain, grâce à la concertation de la Fabrique St-Luc et du comité Loisirs et Social; il y aura l'inauguration du parc municipal, un souper spaghetti, une soirée dansante et un feu d'artifice. Souhaitant offrir un événement des plus intéressants; il

est demandé une contribution de 750.00\$ à la municipalité pour bonifier le feu d'artifice offert. Le conseil discute de cette demande et adopte la résolution suivante :

Résolution 2016-06-73

#### **Fête Nationale du 24 juin 2016**

**CONSIDÉRANT** la tenue de la Fête Nationale à Saint-Luc-de-Vincennes le 24 juin prochain grâce à la concertation de deux organismes;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal accepte la demande de la Fabrique de St-Luc et du comité Loisirs et Social et versera la somme de 750.00 \$ pour bonifier le budget du feu d'artifice pour l'activité du 24 juin.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **c. Parc de Vincennes / Travaux d'électricité**

La directrice générale soumet au conseil municipal, les soumissions de l'entreprise R. Beaudoin Électrique Ltée, pour les travaux d'électricité du nouveau pavillon; incluant un poteau et une lumière pour le jeu de pétanque. La soumission totalise la somme de 5 371.05 \$ taxes incluses, le conseil adopte la résolution suivante :

Résolution 2016-06-74

**CONSIDÉRANT QU'**il faut faire exécuter les travaux d'électricité pour le nouveau pavillon du Parc de Vincennes;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal accepte les soumissions de R. Beaudoin Électrique Ltée, portant les numéros S-2000878 au montant de 4 786.39 \$ et S-2000879 au montant de 584.66 \$ toutes taxes incluses.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **d. Demande de Mesdemoiselles Rouette et Champagne / Kiosque d'été**

La directrice générale soumet aux membres du conseil la demande de ces jeunes filles de 11 ans, soit d'obtenir l'autorisation pour tenir un kiosque de jus frais et de sorbet près de la cantine mobile La Patate Rouge; sur le terrain de la municipalité. Après discussion le conseil refuse la demande, mais il accepte la présence du kiosque lors d'évènement ou d'activité sur les terrains publics municipaux et il mentionne qu'un tel kiosque peut être tenu sur la façade du terrain de la résidence privée. Mademoiselle Rouette étant présente dans la salle elle échange à ce sujet avec le conseil municipal.

#### **23. Période de questions**

Les membres du conseil répondent aux questions des personnes présentes.

#### **24. Résolution 2016-06-75**

**Clôture de la séance**

Sur la proposition de Frédéric Morissette, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil lève la séance à 20 h 25.

---

Jean-Claude Milot, Maire  
trés.

---

Manon Shallow, Dir. gén. & sec.-